

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA****Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration N°13/2025**

Convocation en
date du :
30/09/2025

Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 9
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
.... /.../....

Transmission en
préfecture en
date du :
.... /.../....

Accusé de
réception en
Préfecture du :
.... /.../....

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot – 34000
Montpellier)

Séance du sept octobre deux mille vingt-cinq à 11 heures.

Sous la présidence de M. Jean-Victor HERETE.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents :

M. François ANDRE, Mme Annick AUSSEIL, Mme Simone BERIO, M. Albano BORGES, M. Alain LLAURENSY, Mme MACABIES Marie-José, M. Michel RIOUTTON, M. Jean-Claude YOVANOVITH.

Procurations :

Mme Marie COSTA a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE.

Mme Jeannine DUFOUR a donné procuration à M. Michel RIOUTTON.

Mme Danielle HERBAIN a donné procuration à M. Alain LLAURENSY.

Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Sophie BERIO.

M. Patrick VILA a donné procuration à M. Albano BORGES.

Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Jean-Claude YOVANOVITH.

Absents :

Mme Martine BONASTRE, Mme Paulette BONAVENT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-José MACABIES.

OBJET DE LA DELIBERATION : NON-VALEURS**Le rapporteur de séance,**

Vu l'état n°7161330312 communiqué par Mme le Comptable Public relatif à l'impossibilité de recouvrement des titres particuliers ou produits portant sur les exercices antérieurs de 2020, 2021 et 2023 pour un montant global de 222 € ;

Le Conseil d'Administration,**Après en avoir délibéré,**

**Par 15 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés,**

DECIDE d'affecter en non-valeurs, les titres suivants :

- Exercice 2020 : titres n°43 et n°128
- Exercice 2021 : titre n°111
- Exercice 2023 : titres n°542, n°605 et n°673

tels que définis sur l'état mentionné ci-dessus pour un montant total de 222 €.

PRECISE que les crédits sont suffisants au chapitre 65 du budget en cours.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 066-266600170-20251007-DCCAS13_2025-DE

13/2025

Berger
Levisault

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant, à signer toutes les pièces et documents utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président de séance,
Jean-Victor HERETE

